



Appel aux lutteurs, aux entraîneurs et aux juges et arbitres

par Milan Ercegan
Président de la FILA

Compétition juniors de lutte amateur.

Les paragraphes que nous reproduisons ci-dessous sont extraits d'une lettre ouverte dont M. Milan Ercegan, président de la FILA, est l'auteur:

Je commencerai cette lettre ouverte adressée aux lutteurs, aux entraîneurs et aux juges et arbitres par un exemple qui démontre de la manière la plus éclatante, à quel point des athlètes et entraîneurs recherchent «la victoire à tout prix» même si leur comportement compromet l'avenir de la lutte.

Bien que l'application obligatoire des nouvelles règles ait été prévue à partir du 1er janvier 1981, grâce à l'initiative de certaines fédérations, aux mois d'octobre et novembre 1980 ont été organisées des compétitions de lutte selon les nouvelles règles. Donc, avant l'entrée en vigueur des règles et avant que l'on ait pu proposer une interprétation de leur application, des organisateurs nous ont signalé, en toute bonne foi, que certains lutteurs et entraîneurs y avaient trouvé

des «lacunes» et ont agi selon la formule: «la victoire sans égard vis-à-vis des moyens». Il s'agissait d'un retour aux habitudes anciennes. La lutte était redevenue passive étant donné que les concurrents qui avaient gagné un point s'efforçaient, par une lutte passive, de le maintenir jusqu'à la fin du match, ce qui leur valait la victoire.

Les erreurs ne résident pas dans les règles, mais dans leur interprétation et leur application, sans oublier les mauvaises intentions de certains lutteurs et entraîneurs qui préfèrent une misérable victoire aux richesses et à la beauté de ce sport.

Où est le malentendu?

Primo, on n'attribue plus le point pour passivité (à la place, il y a l'avertissement en vue de stimuler le combat).

Secundo, dans les règles il n'a pas été bien compris que pour cause de passivité, et à la suite des avertissements, un lutteur pouvait être

éloigné du tapis, c'est-à-dire «disqualifié», comme nous avons l'habitude de le dire dans notre terminologie de la lutte. Les lutteurs et entraîneurs, n'ayant pas lu l'article 21 du changement des règles, croyaient que la suppression d'un point pour passivité permettait une lutte passive.

Cette interprétation arbitraire des règles va à l'encontre de nos intentions et compromet la conception moderne de la lutte.

D'ailleurs, je suis reconnaissant aux lutteurs et entraîneurs qui ont commencé à appliquer les nouvelles règles de manière erronée; ils nous ont permis de nous rendre compte de la nécessité d'une application stricte du texte relatif à la disqualification, contenu à l'article 21 du changement des règles: «le lutteur qui commet une faute manifeste contre le fair-play, l'esprit et la conception de la FILA sur une lutte totale et universelle...» sera disqualifié.

C'est délibérément que nous avons introduit ce libellé lors du changement de règles. Nous l'avons fait pour défendre la conception de la lutte moderne. Conscient des conséquences que pourrait avoir la suppression de l'éloignement du lutteur du tapis pour cause de passivité, j'ai insisté personnellement – je vous l'avoue franchement – pour que ce libellé figure dans les changements des règles.

Ceci dit, un lutteur qui ne pratique pas la lutte moderne et qui ne suit pas la nouvelle conception de la lutte peut être éloigné du tapis et subir une défaite sans égard au fait qu'il est gagnant ou perdant aux points. En d'autres termes, «la disqualification» demeure une sanction qui sera appliquée contre tout lutteur qui agit contre la conception et la philosophie d'une lutte moderne. Les critères sont même plus sévères: auparavant, il existait avant le premier, le deuxième et le troisième avertissement, un certain nombre d'observations verbales et de mises en garde, ce qui n'est plus le cas. En interprétant les nouvelles règles nous pouvons dire que les lutteurs agissant contre la conception de la FILA concernant la lutte moderne seront sanctionnés aux termes de ces mêmes règles. Ils seront donc éloignés du tapis dès le deuxième avertissement et le dernier avertissement en position debout, une dernière chance que l'on offre à un lutteur passif à qui l'on a, soit ordonné de se relever et de continuer en position debout, soit qu'il soit parvenu à se relever tout seul, mais continue, dans cette position, à lutter de manière passive.

Parlant de corrections et d'amendements éventuels aux règles dans la période à venir, notamment au cas où la conception, l'esprit et le

contenu de la lutte moderne seraient compromis, j'ai également pensé à une autre mesure. La durée du combat de 2 x 3 minutes permet aux concurrents de lutter sans relâche pendant tout le match. La durée abrégée du combat garantit la dynamique, le rythme et permet une victoire aux points.

Si dans ces conditions (2 x 3 minutes), un lutteur est éloigné pour passivité, je considère – j'ai insisté sur ce point – qu'il devrait perdre le droit de continuer la compétition et d'être classé.

J'aurais recours à cette mesure, en sollicitant, évidemment l'accord de toutes les fédérations nationales et des membres du bureau, uniquement si les concurrents et les entraîneurs n'appliquent pas les nouvelles règles selon la conception de la lutte moderne. J'espère que cela ne sera pas nécessaire. Si pourtant cela s'avère indispensable dans l'intérêt de l'avenir de la lutte, nous appliquerons cette mesure également sans tenir compte des médailles.

Il nous faut maintenir la lutte, en tant que sport moderne, au niveau requis à l'échelle mondiale.

Cette lettre ouverte a pour objectif de faire comprendre aux concurrents et aux entraîneurs l'interdépendance profonde qui existe entre le travail qualifié dans le processus d'entraînement et le sens des modifications des règles ainsi que les conséquences que peut entraîner la violation intentionnelle des règles modernes de lutte.

De nos jours, le sport offre à la jeunesse un large éventail de beautés spectaculaires. Le sport est devenu un domaine dynamique de la vie de l'homme. Aussi désire-t-il y participer et vivre ses beautés, que ce soit en tant que participant actif ou spectateur.

Le temps est venu où nous devons aussi bien attirer les participants actifs que les spectateurs. Nous vivons l'ère de la télévision, ce moyen de communication de masse qui attire les regards de millions de téléspectateurs, mais à condition qu'il s'y passe quelque chose.

Les changements dans le procédé méthodologique, ou plus précisément dans les processus d'entraînement, seront d'autant plus profonds qu'ils correspondront aux modifications essentielles qui requièrent:

- a) l'adaptation aux exigences de la vitesse,
- b) la maîtrise de la nouvelle technique qui exige l'enrichissement du répertoire des prises,
- c) de nouvelles exigences à l'égard de la résistance, notamment de la résistance-vitesse,
- d) des variantes techniques dans les conditions nouvelles.

Une lutte totale, universelle et comportant des risques

Il nous faut souligner trois principes fondamentaux qui sont à la base des nouvelles règles et qui exigent de la part des entraîneurs de profonds changements dans leur travail pratique:

- une lutte totale,
- une technique universelle de lutte,
- une lutte ouverte où les lutteurs doivent obligatoirement assumer des risques.

Ces trois principes fondamentaux constituent un point de départ dans le travail des entraîneurs, lequel requiert de profonds changements.

Etant donné que ces trois principes sont à la base des nouvelles règles, ils sont également les principes dominants 'd'une nouvelle physiologie de la lutte.

L'arbitrage est également en rapport direct avec l'application stricte de ces trois principes. Les juges et arbitres devront donc travailler dans ce sens.

La lutte totale et universelle requiert de la part des lutteurs et des entraîneurs une transformation profonde dans la conception de la lutte. Cette transformation implique une approche nouvelle de la lutte, une psychologie et un esprit nouveaux des entraîneurs et des lutteurs ainsi qu'une mentalité nouvelle qui doit régner dans notre sport.

Il est évident que certains lutteurs et entraîneurs appartenant à la génération actuelle seront obligés de nous quitter. Mais d'autres viendront nous rejoindre, ceux qui seront fidèles à l'esprit moderne et à la nouvelle vague de la lutte.

Les entraîneurs font partie intégrante du processus de performance sportive. Ces nouvelles règles leur imposent des tâches sérieuses. Pour pouvoir communiquer leurs connaissances aux lutteurs, ils doivent apprendre eux-mêmes. Si le niveau technique d'un entraîneur est élevé, le lutteur dont il s'occupe peut faire des progrès. Si tel n'est pas le cas, le lutteur s'arrête dans son développement au niveau des connaissances de son entraîneur. Les nouvelles règles et la nouvelle physiologie de la lutte, qui insistent sur les connaissances et une lutte comportant des risques, requièrent de la part des entraîneurs un niveau de connaissances plus élevé.

Nous amorçons une ère nouvelle dans le développement de la lutte. Nous lutterons pour son succès même s'il nous faut voir partir ceux qui agissent contre l'esprit d'une conception moderne de la lutte.

M. E.

International Amateur Athletic Federation (IAAF)



● Tokyo (JPN) et Canberra (AUS) ont fait acte de candidature à l'organisation de la *Coupe du monde 1985*.

● *La finale de la coupe du monde de marche 1983* aura lieu à Fredrikstad (NOR).

● *Le Répertoire de l'IAAF 1982* est paru. Il est disponible au secrétariat de la Fédération, 162, Upper Richmond Road, Putney, London SW15 2SL (GBR).

Il contient la liste des membres du conseil et des divers comités, ainsi que celle des fédérations continentales et nationales.

● *Les équipes des Etats-Unis et d'URSS* se rencontreront les 2 et 3 juillet 1982 sur la nouvelle piste de l'Université d'Indiana-Purdue à Indianapolis (USA).

D'autres épreuves sont prévues, les 26 et 27 juin prochains à Durham (Caroline du Nord, USA), entre les Américains, les Allemands de la RFA et les Africains, et, les 9 et 10 juillet en RDA, entre les Américains et les Allemands de la RDA.

● *Joao de Oliveira (BRA)* se remet lentement de son grave accident survenu en décembre dernier. M. Primo Nebiolo, président de l'IAAF, a rendu visite au recordman du monde du triple saut (17,89 m en 1975) et lui a remis une plaquette commémorant cet exploit.

● L'IAAF vient d'homologuer à 1'41"73 le *record du monde du 800 m* établi par Sébastien Coe le 10 juin 1981 à Florence (ITA).

● *Les championnats du monde de cross-country 1982*, prévus à Varsovie (POL), auront finalement lieu le 21 mars à Rome (ITA).